



REGISTRE DES ARMES À FEU

Le 13 septembre dernier, le ministère de la Sécurité publique a publié un [projet de règlement](#) découlant de l'adoption de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu*.

Ce règlement se veut en réalité l'application des principes d'enregistrement du nouveau registre. Le 4 octobre dernier, j'ai rencontré les représentant du MSP, en présence des représentants de « PolySeSouvient » pour émettre nos commentaires sur le règlement. Par la suite, nous avons envoyé une [correspondance](#) comportant une série de recommandations afin de rendre le règlement plus viable.

Pierre Veilleux, président